



INFORMER...

CONNAÎTRE...

RÉAGIR...

EN CAS DE CATASTROPHE



DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**

SCIENTRIER



DOCUMENT À CONSERVER !

Le Mot du Maire

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui vous est remis a pour but de prévenir les risques de catastrophes auxquels la population pourrait être confrontée. Il vous informe de la conduite à tenir et des bons réflexes à adopter en cas de déclenchement d'une alerte, afin de faciliter le travail des équipes de secours. Les informations contenues dans cette plaquette sont extraites du "Plan Communal de Sauvegarde" élaboré avec les services de l'Etat et mis en place pour une meilleure prévention et gestion des risques majeurs. L'ensemble des données est mis à jour régulièrement et peut être consulté en Mairie par toute personne qui le souhaite.

Je vous invite à prendre connaissance de ce guide et à le conserver.

Catherine NAVILLE
Maire de Scientrier

**Le DICRIM
c'est quoi ?**

L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs »

(Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan communal de sauvegarde (PCS) établi par la commune (*voir plus loin*). Il a pour objectif principal d'associer les Scientriennes et Scientriens à la gestion de crise en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser l'ensemble des risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les évènements passés** sur la commune,
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens,
- **Informar sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**

Pourquoi ?

**POUR FAIRE DE VOUS L'ACTEUR DE
VOTRE PROPRE SÉCURITÉ**

Edition 2008



INFORMATIONS

LE RISQUE C'EST QUOI ?

• Le RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères : une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• L'ACCIDENT MAJEUR / La CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.



ALÉA

X



VULNÉRABILITÉ
(Enjeux)

=



RISQUE

LA GESTION DE CRISE

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Scientrier a élaboré son **Plan communal de sauvegarde (PCS)**. Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...).

INFORMER

ALERER

ASSISTER

HÉBERGER

SOUTENIR

METTRE EN SÉCURITÉ

LES INFORMATIONS UTILES



LES NUMÉROS UTILES

- Demande de secours : 112
- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04 50 25 51 11



LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu : 106.1 FM
- Perrine FM : 98 ou 98.4 FM
- France Inter : 94.4 FM



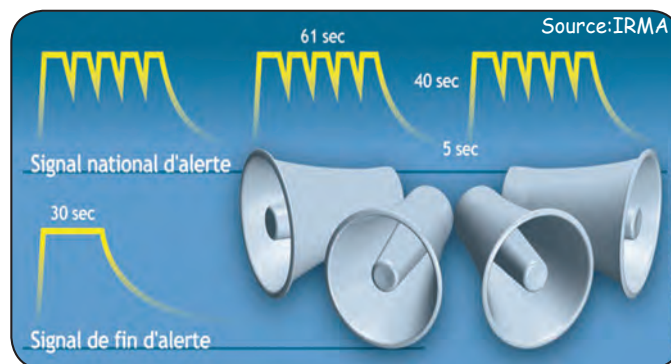
L'ALERTE

• Les sirènes d'alerte

Il n'y a pas de sirène d'alerte sur la commune de Scientrier. La sirène permet seulement de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre, suivant le risque survenu (après écoute de la radio, etc.), les mesures de sécurité adaptées.

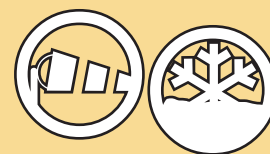
• Les autres moyens d'alerte

- Porte-à-porte
- Appel téléphonique
- Répondeur téléphonique de la mairie
- Porte-voix



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quel que soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

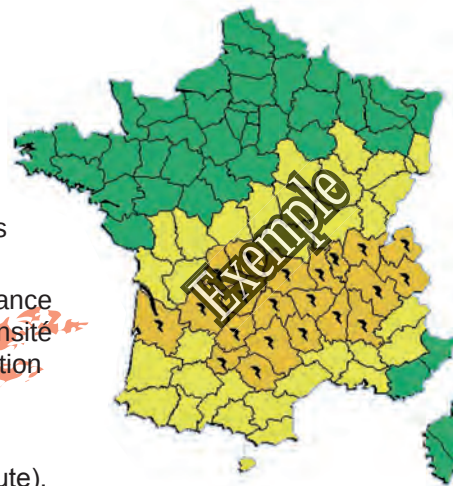
Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

La carte de vigilance est disponible sur le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com/vigilance/index.html et par téléphone au 32 50 (0,34€/minute).



LES BONS RÉFLEXES

Si votre département est orange

Si votre département est rouge

VENT FORT

- × Risques de chutes de branches et d'objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- × Limitez vos déplacements
- × Risques de chutes d'arbres et d'objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Voies impraticables
- × Évitez les déplacements

FORTES PRÉCIPITATIONS

- × Visibilité réduite
- × Risques d'inondations
- × Limitez vos déplacements
- × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée
- × Visibilité réduite
- × Risques d'inondations fort
- × Évitez les déplacements
- × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Limitez vos déplacements
- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Évitez les déplacements

NEIGE / VERGLAS

- × Routes difficiles et trottoirs glissants
- × Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière
- × Routes impraticables et trottoirs glissants
- × Évitez les déplacements
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

LE RISQUE CANICULE

PERSONNES ÂGÉES : RENDEZ-VOUS EN MAIRIE POUR VOUS INSCRIRE AU REGISTRE CANICULE. CE REGISTRE PERMETTRA À LA COMMUNE D'IDENTIFIER LES PERSONNES VULNÉRABLES EN CAS DE CRISE (CANICULE, GRAND FROID, ETC.)



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) / www.inpes.sante.fr



INONDATIONS - CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Sur la commune de Scientrier, le principal risque est lié à l'Arve. Les abords de l'Arve sont fortement exposés comme l'attestent les nombreuses zones humides en présence (marécages, étangs).

Les autres ruisseaux de la commune ne présentent pas de dangers majeurs, mais peuvent déborder localement.

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de prévention des risques, annexé au Plan local d'urbanisme
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Entretien des berges et des cours d'eau
- Adhésion au SM3A

Mesures de protection

- Programme de travaux sur les torrents
- Dignes et seuils sur l'Arve

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **1733** : Crue générale de l'Arve. Beaucoup de communes de la vallée subissent des inondations. À Scientrier, 57 ha de terres sont sous les eaux.
- **1852** : L'Arve inonde à plusieurs reprises les communes riveraines (janv., août, sept. oct.). Du 3 au 20 août, de Cluses à Arenthon, la plaine n'est plus qu'un lac où l'on ne circule que sur des barques.
- **1889** : L'Arve déborde sur le territoire de Contamine et cause des dégâts sévères. La circulation est coupée entre Bonneville et Genève.
- **22/09/1968** : Une grosse crue de l'Arve provoque de sérieuses inondations à Bonneville.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.



Seuil et digue sur l'Arve au niveau de Scientrier. Les seuils permettent de limiter l'encaissement du lit de l'Arve.



Exemple de cellule de crise mise en place en cas de catastrophe.

Photo prise lors de l'exercice de simulation du 21 novembre 2006 sur la commune de Scientrier.

LES BONS RÉFLEXES

Dés l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- × Fermer les portes et fenêtres
- × Couper le gaz et l'électricité
- × Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants
- × Amarrer les cuves
- × Faire une réserve d'eau et de nourriture
- × Prévoir les équipements minimums



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :
× France Bleu : 106.1
× Perrine FM : 98/98.4

Pendant

- × Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- × Écouter la radio
- × Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école.
- × Ne pas téléphoner
- × N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- × **Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!**

Après

- × Aider les personnes sinistrées
- × Respecter les consignes
- × Évacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)
- × Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- × Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- × S'assurer que l'eau du robinet est potable



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

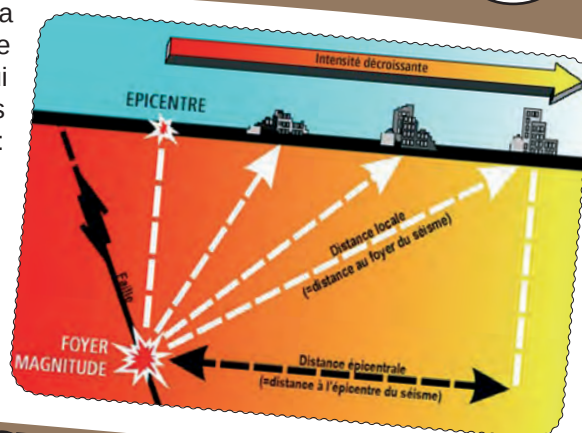
SEISME - TREMBLEMENT DE TERRE



Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La **magnitude** mesure la puissance d'un séisme à l'énergie libérée lors de la fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude : échelle de Richter.

L'**intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets sur l'homme et les constructions provoqués par le séisme. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.



Magnitude	Effets du tremblement de terre
- de 3,5	Séisme non ressenti, mais enregistré par les sismographes
3,5 à 5,4	Ressenti mais ne cause pas de dommages
5,4 à 6	Les bâtiments bien construits subissent de légers dommages. Les autres peuvent subir des dégâts majeurs
6,1 à 6,9	Destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100km
7 à 7,9	Tremblement de terre pouvant causer de sérieux dommages sur une large surface
+ de 8	Très grand séisme pouvant causer beaucoup de dégâts sur des centaines de kilomètres

Échelle de magnitude : Échelle de Richter

GESTION DU RISQUE

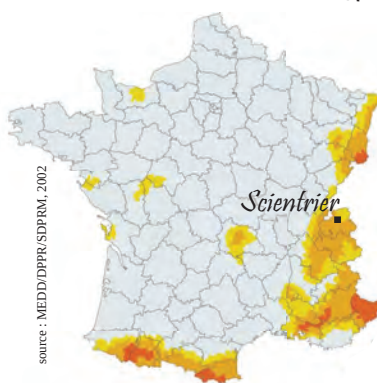
- Prise en compte du risque dans le PLU/POS :
 - Les règles parasismiques ;
 - Les normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).
- Plan communal de sauvegarde : modalités d'alerte et d'évacuation

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- 25/8/1855** : séisme de Viège (Suisse) ressenti à Scientrier (intensité VII),
- 29/4/1905** : séisme important à Chamonix et Argentière ressenti dans la vallée de l'Arve (intensité IV-V),
- 19/8/1968** : séisme d'Abondance (intensité VI),
- 15/7/1996 à 00h13** : le séisme d'Epagny de magnitude 5,2 (intensité V) est ressenti à Scientrier. Nombreux dégâts dans l'agglomération annécienne.



Extraits de journaux suite au séisme d'Epagny le 15 juillet 1996



- 0 : sismicité négligeable mais non nulle
- Ia : sismicité très faible mais non négligeable
- Ib : sismicité faible
- II : sismicité moyenne
- III : sismicité forte

La commune de Scientrier est située en zone Ib

LES BONS RÉFLEXES

Dès la première secousse

- Si vous êtes dans un bâtiment** : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse
- Si vous êtes dans la rue** : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche
- Si vous êtes en voiture** : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

Après la première secousse

- Écouter la radio
- Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle
- Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Après

- Respecter les consignes
- Informers les autorités de tout danger

Pendant



Abritez-vous sous un meuble



Éloignez-vous des bâtiments

Après



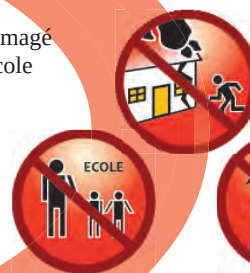
Coupez le gaz et l'électricité



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio :
 × France Bleu : 106.1
 × Perrine FM : 98/98.4



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne téléphonez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
 Ne provoquez ni flammes, ni étincelles



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets à des risques tels que :

👉 **Le risque incendie** suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entraîner des brûlures et des asphyxies ;

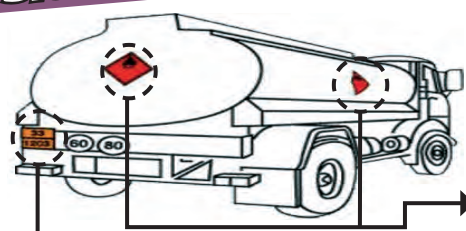
👉 **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles ;

👉 **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;

👉 **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

L'accident de TMD peut combiner un **effet primaire**, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion, ...) et des **effets secondaires** (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

SIGNALISATION DES TMD PAR ROUTE



CODE DE DANGER / MATIÈRE

CODE DANGER → 30
CODE MATIÈRE → 1203

Exemple
Essence

Code Matière

× Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines, il permet d'identifier précisément le produit

Code Danger

× 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
× 1^{er} chiffre = danger principal
× Redoublement d'un chiffre : intensification du danger correspondant
× Lettre «X» devant les chiffres = risque de réaction violente au contact de l'eau

SYMBOLES DE DANGER

Classe 1



Matières explosives

Classe 2



Gaz comprimés

Classe 3



Gaz / liquides inflammables

Classe 4



Matières inflammables

Classe 5



Matières comburantes ou peroxydes

Classe 6



Matières toxiques ou infectieuses

Classe 7



Matières radioactives

Classe 8/9



8. Matières corrosives
9. Matières dangereuses diverses

GESTION DU RISQUE

- Signalisation des matières transportées par voie routière
- Réglementation nationale pour :
 - × la circulation, le stationnement,
 - × la conception des citernes, les emballages,
 - × la formation des conducteurs.
- Plan communal de sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

De mémoire d'homme, aucun accident de TMD n'a eu lieu sur la commune.

Cependant, la commune est concernée par ce risque du fait du passage d'itinéraires TMD sur son territoire : RD 19, RD 1503, A 40 et A 41.

Par ailleurs, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque : livraison de propane chez les particuliers, livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraison de chlore dans les usines de traitement des eaux, etc.

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- × Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement
- × Connaître la signalisation

En cas d'accident

- × Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- × En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- × Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètres de sécurité
- × Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion
- × Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- × En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Après

- × Respecter les consignes
- × Informer les autorités de tout danger



Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confiner-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :
× France Bleu : 106.1
× Perrine FM : 98/98.4



Ne provoquez ni flammes, ni étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

ÉVACUATION - CONFINEMENT



En cas d'accident de transport de matières dangereuses, deux solutions sont envisageables suivant l'endroit où vous vous trouvez : **L'ÉLOIGNEMENT ET LE CONFINEMENT**.

Dès l'audition de la sirène, **mettez-vous à l'abri dans un bâtiment** (confinement) ou **quittez rapidement la zone** (éloignement) **pour entrer dans le bâtiment le plus proche et vous confiner**.

Dans tous les cas, évitez de vous enfermer dans votre véhicule. Si vous êtes en voiture, gardez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche.

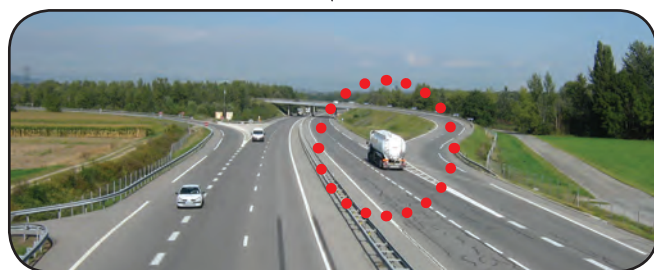
Une autre solution, peut également être ordonnée et mise en place par les services de secours : **L'ÉVACUATION**.



Exercice de simulation «accident sur l'autoroute» sur la commune de Scientrier (21 novembre 2006)



Camion citerne sur l'autoroute A 40 au niveau de l'échangeur de Scientrier en direction de l'A 41



CONFINEMENT

Confinez-vous !

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.

- Entrez dans un bâtiment ou un local clos,
- Dans le cas où des vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre),
- Fermez les portes et les fenêtres,
- Arrêtez et bouchez les ventilations.



ÉLOIGNEMENT / ÉVACUATION

En cas de catastrophe ou d'accident majeur, une évacuation de la population peut être ordonnée et mise en place par les services de secours et les services communaux afin de mettre la population à l'abri.



RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE



La proximité de la **centrale nucléaire du Bugey** (située à Saint-Vulbas dans l'Ain) impose, dans un souci de prévention, de prendre en compte le risque d'accident nucléaire.

En effet, un accident nucléaire pourrait entraîner une émission de matières radioactives (iode actif) dans l'atmosphère.

Afin de pallier à la survenance d'un tel risque, la commune est dotée d'un **plan de distribution de pastilles d'iodes stables**. Celles-ci permettent de protéger la glande thyroïde en la saturant en iode par l'absorption d'iode stable. Ceci afin de prévenir la fixation ultérieure de l'iode radioactif

C'est le Préfet qui décide si la situation nécessite la prise de comprimé d'iode stable. Si nécessaire, la commune met en oeuvre la distribution de pastilles d'iode stable à la population.



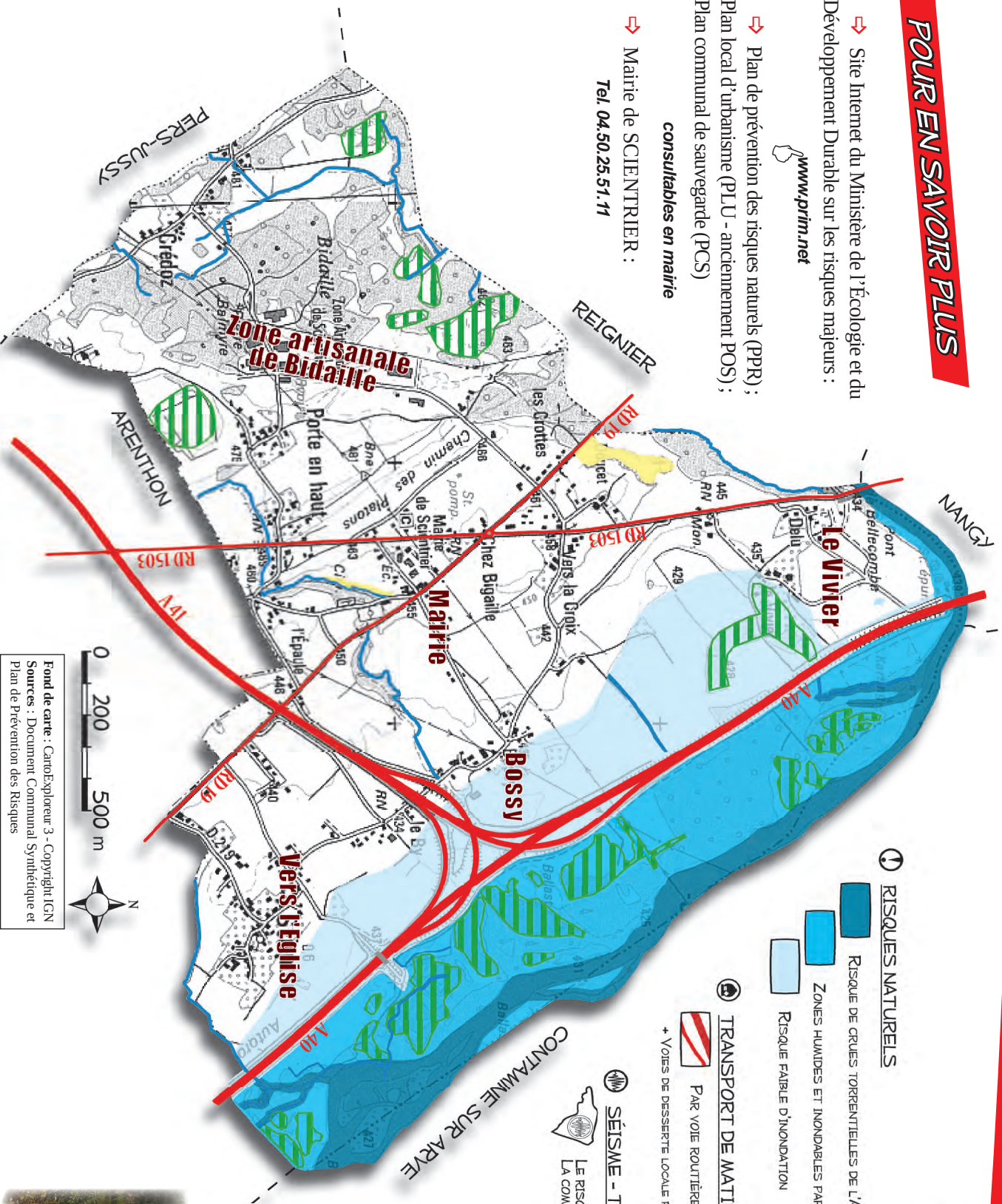
Centrale nucléaire du Bugey dans l'Ain

CARTE DE LOCALISATION DES RISQUES



POUR EN SAVOIR PLUS

- ➡ Site Internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur les risques majeurs : www.prim.net
- ➡ Plan de prévention des risques naturels (PPR) ; Plan local d'urbanisme (PLU - anciennement POS) ; Plan communal de sauvegarde (PCS) **consultables en mairie**
- ➡ Mairie de SCIENTRIER :
Tel. 04.50.25.51.11



1 RISQUES NATURELS

- RISQUE DE CRUES TORRENTIELLES DE L'ARVE
- ZONES HUMIDES ET INONDABLES PAR L'ARVE
- RISQUE FAIBLE D'INONDATION
- ZONES HUMIDES, MARÉCAGEUSES
- GLISSEMENTS DE BERGES, INSTABILITÉS DE TERRAIN

L ÉGÈNDE

2 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- PAR VOIE ROUTIÈRE : AXES DE TRANSIT (RD 19, RD 1503, A 40 ET A 41)
- + VOIES DE DESSERTE LOCALE POUR LA LIVRAISON DE GAZ/FIUIL AUX PARTICULIERS

3 SÉISME - TREMBLEMENT DE TERRE

- LE RISQUE SÉISME CONCERNE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL. LA COMMUNE EST SITUÉE EN ZONE 1b DITE DE RISQUE FAIBLE.

CARTE D'INFORMATION
NON RÉGLEMENTAIRE

Fond de carte : CartoExploreur 3 - Copyright IGN
Sources : Document Communal Synthétique et
Plan de Prévention des Risques

